

La France au 35e rang du classement mondial pour la liberté de la presse 2006

Quels éléments expliquent cette position ?

MULTIPLICATION DES PROCEDURES JUDICIAIRES, PERQUISITIONS ET MISES EN EXAMEN

Notre première inquiétude concerne la multiplication des perquisitions, des poursuites judiciaires et des mises en examen de journalistes ou de médias en France (dans le cadre de l'affaire Clearstream, par exemple, ou suite à la publication d'articles sur le dopage de coureurs cyclistes de l'équipe Cofidis).

Les principaux chefs d'accusation retenus sont le "recel de violation du secret de l'instruction", les "atteintes à l'intimité de la vie privée d'autrui" ou la "diffamation". La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France, en janvier 1999, pour l'utilisation du "recel de violation du secret de l'instruction" contre des journalistes. La protection du secret des sources n'est, par ailleurs, pas suffisamment garantie en France.

DES ACTES DE VIOLENCE COMMIS A L'ENCONTRE DES JOURNALISTES

Une vingtaine de journalistes ont été agressés ou blessés pendant les émeutes de novembre 2005, en région parisienne, puis pendant les manifestations anti-CPE, en mars 2006. En Corse également, pendant le conflit entourant la privatisation de la SNCM, en octobre 2005, des reporters-photographes ont été pris à partie par des militants syndicaux.

NOUVEAUX DELITS DE PRESSE ET "LOIS MEMORIELLES"

Reporters sans frontières s'est toujours inquiétée de la création de nouveaux délits de presse. Fin 2005, la loi portant création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) prévoyait également une peine d'un an d'emprisonnement en cas de "diffamation envers une personne ou un groupe de personnes (...) à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap". Plus récemment, une proposition de modification de la loi du 29 janvier 2001 reconnaissant le génocide arménien a été adoptée par l'Assemblée nationale, et rend passible de cinq ans d'emprisonnement la "négarion" de ce génocide. Tout en partageant la préoccupation du gouvernement et de tous les démocrates de lutter contre toute forme de discrimination, Reporters sans frontières réaffirme que c'est par la liberté de s'exprimer et la liberté de débattre, et non par la répression, qu'une société progresse vers la tolérance et le respect de la dignité de chacun.

La Cour européenne des droits de l'homme explique notamment que "la liberté d'opinion vaut non seulement pour les informations ou les sujets considérés comme inoffensifs ou indifférents, mais aussi pour les opinions qui heurtent, choquent ou inquiètent".

CONTACT :

- Jean-François Julliard, responsable de l'information
- Tél : 01 44 83 84 58 / Email : julliard@rsf.org